




DES PRATIQUES PARTICIPATIVES A LA DEMOCRATIE

Julien Charles
CESEP
Quentin Mortier
SAW-B

 Analyse 2016

DOSSIER
« PARTICIPATION »

Echange et analyse collective de pratiques participatives

Des pratiques participatives à la démocratie

En décembre 2014, l'association Flora a pris l'initiative de réunir un échantillon assez hétéroclite de structures dans le but de susciter la constitution d'un réseau. L'association, qui se présente elle-même comme un réseau, avait identifié un besoin commun parmi ses membres : échanger sur ses pratiques participatives. Invités à rejoindre le groupe, les associations SAW-B et CESEP ont décliné l'invitation à s'insérer dans un tel réseau mais, dans le même temps, ont proposé d'animer un groupe de travail en vue d'échanger et d'analyser ces pratiques participatives.

La proposition a été acceptée par Flora et le groupe de travail mis sur pied. Une première séance a été organisée en vue de présenter la démarche sur le fond et sur la forme. Les personnes qui ont accepté de s'y engager l'ont fait à titre personnel. Elles provenaient des associations suivantes : Maison de quartier Bonnevie, Croix-Rouge, Les Petits Riens, Maison Mosaïque, Maison des femmes de Schaerbeek, Maison de la participation d'Anderlecht. Un cadre de confidentialité a aussi été établi.

Au terme du processus, il est apparu important à tous de créer et diffuser des traces de la démarche. C'est ce à quoi contribuent les deux analyses publiées ici. La première, intitulée « Echange et analyse collective de pratiques participatives » aborde la question suivante : comment et pourquoi réunir des personnes et structures associatives aux pratiques participatives aussi diverses ? Pour y répondre, le dispositif est décrit et la diversité des pratiques évoquée.

La deuxième analyse, celle-ci, rend compte de l'exploration commune qu'il a été possible de réaliser au départ du partage d'une diversité de pratiques. Elle se fonde sur l'analyse collective des récits des pratiques et sur la dimension politique de la participation.

Dans les pages qui viennent, nous commencerons par définir le terme même de participation. A partir de là, les conditions de la participation seront interrogées. Si celles-ci sont légitimes, ce n'est qu'à l'aune de l'orientation démocratique de la participation, laquelle sera discutée dans la troisième section de ce texte.

DEMOCRATIE
ECONOMIQUE ET
PARTICIPATION

SAW-B

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION ?

Il n'est pas facile de trouver une définition de la participation commune aux exposés partagés. Au-delà de notre petit cénacle, il existe un *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*¹ mais celui-ci ne se risque pas à définir son objet ! Il faut se tourner vers des dictionnaires généralistes pour satisfaire notre envie de précision dans l'usage du mot. Dans ces ouvrages, la participation est généralement définie comme « *action de participer à quelque chose* », participer étant à son tour défini comme « *prendre part activement à quelque chose* ». Au vu de la largesse de cette définition, on comprend que les projets qui mobilisent cette catégorie partent en sens divers. Pour autant, la définition du dictionnaire n'est pas insignifiante.

Littéralement, *prendre part* requiert une *prise* sur quelque chose, une implication effective dans une activité concrète. La préposition « à » renforce cette orientation pragmatique de la participation : elle introduit un complément dont le verbe ne peut se passer, elle impose l'identification d'un objet sur lequel elle entend peser. Par ailleurs, *prendre part* suppose de s'investir comme une *partie* dans un ensemble plus large, qui inclut la *part* en question. Bref, participer implique de contribuer à quelque chose de partagé avec d'autres, dans une activité commune aux différentes parties en présence.

Abondant dans ce sens, la philosophe Joëlle Zask pense la participation autour des trois expressions verbales suivantes, qui sont aussi les titres des trois parties de son livre² : *prendre part* (à un groupe dont la finalité est une activité commune), *apporter une part* (contribuer) et *recevoir une part* (bénéficier). Nous voudrions y ajouter que participer consiste aussi à *mettre à part*³ et à *être pris par*⁴. Dans le même registre lexical, nous reviendrons à la fin de ce texte sur l'idée de Jacques Rancière, selon qui la participation démocratique relève de quelque chose de l'ordre de l'irruption d'expressions inattendues, de « *la part des sans part* ».

Ces trois expressions laissent entrevoir la dimension contraignante de la participation, la limitation qu'elle impose aux participants. Celle-ci se donne à voir y compris dans le cadre de dispositifs qui se présentent comme étant les plus ouverts et inclusifs, comme ceux qui ne passent pas par l'échange d'arguments⁵. C'est le cas par exemple d'ateliers créatifs qui nous ont été présentés au sein du groupe de travail. Bien que ne requérant pas de délibérer autour des productions individuelles, ils enjoignent aux participants de montrer ce qu'ils font au public, de s'exposer. Pensons également à l'usage récurrents des post-it qui, tout en évitant de recourir à la défense orale d'un point de vue, contraignent les participants à formuler un avis individuel sur un petite surface de papier.

Les expressions verbales *mettre à part* et *être pris par* permettent d'indiquer que chaque projet participatif impose à ceux qui souhaitent y contribuer de se *conformer* à quelques attentes, qui paraissent parfois très anodines. Dans les cas qui concernent le groupe de travail, il s'agissait d'être dans une qualité particulière, qu'elle soit administrative (être domicilié sur un territoire donné), de genre (se reconnaître comme femme), matérielle (être mal-logé), voire capacitaire (participer « sur la durée » à un projet est une attente qui a été explicitée à de nombreuses reprises par les membres du groupe). Dans chacun des cas exposés, les personnes doivent au moins être présentes, utiliser un vocabulaire compréhensible par les autres, fournir des explications sur des choses qui vont de soi en d'autres lieux.

¹ Voir : www.dicopart.fr

² ZASK J., *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'Eau, 2011.

³ CHARLES J., *La participation en actes. Entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016

⁴ BREVIGLIERI M., « La participation à hauteur d'enfant », dans *Participations*, 9/2, 2014.

⁵ BERGER M., « La participation sans le discours », dans *Espace-temps.net*, 2014 [www.espacetemps.net/articles/la-participation-sans-le-discours].

Une animatrice de dispositifs participatifs expliquait ailleurs que son métier consiste à « multiplier les fenêtres pour essayer que chacun puisse rentrer ». Sa métaphore est bien ajustée à ce que l'on veut montrer ici : s'il y faut percer des fenêtres, c'est qu'il y a des murs. Pas besoin d'ouverture si l'espace en question n'est pas fermé. Autrement dit, dans un registre moins imagé, certaines limites à la participation existent toujours (limites qui diffèrent sans aucun doute d'un projet à l'autre, mais limites quand même).

Avant de traiter des conséquences de ces limites, notons qu'elles ne dépendent pas seulement du projet participatif en question. La participation est elle-même *prise par* un contexte qui la dépasse, auquel elle participe pourrait-on dire. En d'autres termes, elle pose des limites en étant elle-même limitée par autre chose. Ainsi, proposer une démarche participative au sein d'une entreprise sociale ou d'un organisme public ne revient pas au même, des différences existent entre les projets qui sont développés au sein d'organisations acquises à la cause de la participation « à tous les étages » et des institutions plus centralisées ou bureaucratiques.

UNE PARTICIPATION SANS CONDITION ?

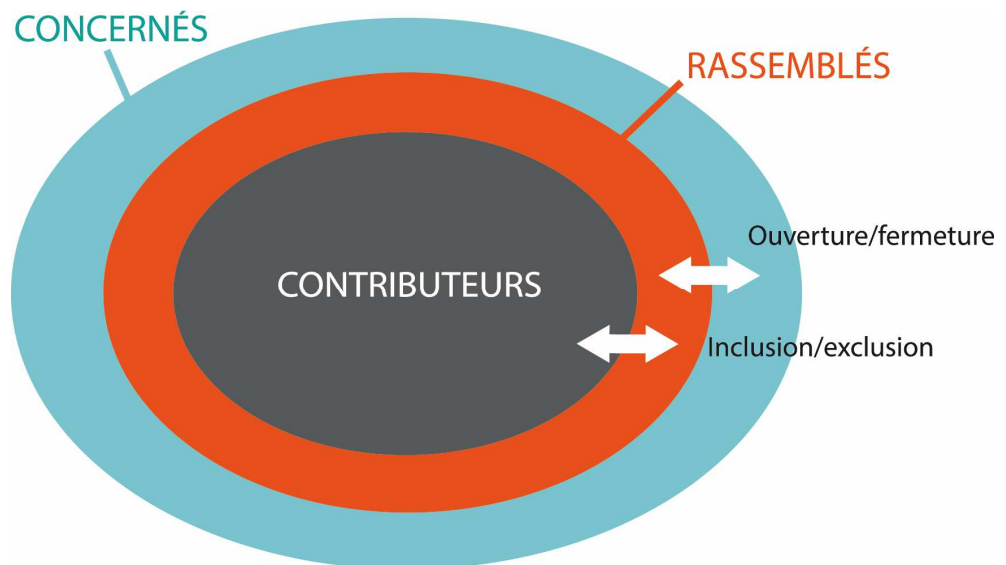
Pour être rigoureux, il vaudrait sans doute mieux parler de « conditions » à la participation plutôt que de « limites ». Ceci permet de ne pas se contenter du caractère négatif des limites, sans pour autant le négliger. Les conditions apparaissent alors à la fois comme des contraintes qui entravent (s'imposant comme des exigences à remplir pour être pleinement reconnu comme participant légitime) et des éléments constitutifs, essentiels et nécessaires (des conditions pour que la participation puisse se réaliser). Elles sont donc à la fois contraignantes et habilitantes. Elles indiquent ce qui limite et, dans le même temps, rend possible la communication entre les participants, en premier lieu au sens étymologique de la mise en commun⁶. Elles sont donc, à cet égard, bien légitimes.

Dans chacun des cas présentés au sein du groupe, il est ainsi possible d'identifier la ou les bonne(s) façon(s) de participer pour éviter d'être disqualifié d'emblée. Au travail ou dans un espace de loisir, sous un horizon occupationnel ou militant, dans un mouvement de jeunesse ou un club sportif, dans un parti politique ou un comité de quartier, on rencontre différentes façons d'évaluer la qualité d'un bon participant. Ces évaluations se réalisent principalement à l'aune des contributions personnelles du participant en question. Qui est le bon participant ? Est-ce celui qui développe le meilleur argumentaire, celui qui rend compte de faits inaccessibles aux experts, celui qui défend ses intérêts avec le plus d'efficacité, celui qui explore sans cesse de nouvelles pistes, celui qui prend soin des autres, ou encore celui qui se tait et est capable de s'aligner derrière les personnes dont il reconnaît l'autorité ? Pour reprendre les termes mobilisés par les personnes actives dans le groupe d'échange et d'analyse des pratiques, le destinataire du dispositif est alors appelé participant, citoyen, usager, collaborateur, habitant, membre... Par le choix de l'un de ces mots, on sent bien que les personnes ne sont pas invitées à participer au même titre, ni aux mêmes choses.

En situation, l'animateur d'espaces participatifs est inévitablement contraint de statuer sur ces questions, d'y apporter des réponses concrètes : lorsqu'il décide de recadrer le débat et de la manière de le faire, quand il fait taire les échanges en aparté ou lorsqu'au contraire il les suscite, s'il décide de préparer un ordre du jour serré ou plutôt de laisser le temps à des discussions à bâtons-rompus, quand il exige de quelqu'un qu'il s'explique et se justifie publiquement ou lorsqu'il attend plutôt des participants qu'ils s'emparent de situations particulières... Les récits accumulés au fil des rencontres que nous avons animées témoignent du fait que les réponses varient non seulement d'un dispositif à l'autre mais aussi, au fil du temps, au sein d'un même projet.

⁶ THEVENOT L., « Grand résumé de L'Action au pluriel », dans *SociologieS*, 2011.

Différentes conceptions de la participation requièrent donc différentes choses des participants. Elles font ainsi preuve de fermeture et d'exclusion. Mais la participation, on l'a dit, est toujours ancrée dans un horizon pratique (« participer à quelque chose »). C'est pour permettre de réaliser différentes choses (et donc faire preuve d'ouverture et d'inclusion), que d'autres choses sont proscrites ou évitées. Ainsi, si les conditions de la participation dessinent des distinctions entre les personnes concernées et les personnes rassemblées (c'est là que se joue la fermeture) et entre les personnes rassemblées et les contributeurs effectifs (c'est ici que se joue l'exclusion), elles ne permettent pas moins à ces contributeurs de participer⁷, à ces personnes rassemblées d'être présentes, et donc *in fine* de les prendre en compte. On retrouve ici la double nature des conditions de la participation, à la fois contraignantes et habilitantes.



C'est donc pour autoriser une ouverture réelle et une inclusion effective par la participation que certains recadrages (fermeture et exclusion) sont nécessaires. Ils permettent de réguler la participation et en maintiennent la possibilité⁸. On comprend dès lors pourquoi, par exemple, les dispositifs participatifs institués dans le cadre d'un plan de rénovation urbaine sont particulièrement cadrés par le format cartographique : la carte constitue un support partagé avec les ingénieurs en charge de la formalisation finale des propositions, ce qui facilite leur appropriation des propositions des participants.

S'il importe de reconnaître l'existence de conditions dans la participation, ce n'est donc pas pour les magnifier et les rigidifier. C'est surtout parce que ce constat est une étape nécessaire pour les critiquer à certains moments, lorsque les situations de fermeture et d'exclusion sont arbitraires, violentes ou injustes, conduisent à une dépolitisation de la participation ou à d'autres maux. C'est aussi pour éveiller les animateurs de ces dispositifs au poids des attentes qu'ils font peser sur les participants et aux risques d'évincement de certaines personnes ou de certaines paroles que cela entraîne.

En effet, alors que les espaces participatifs sont souvent critiqués en regard de leur trop faible influence sur les décisions finales, on peut maintenant montrer que des processus de fermeture et d'exclusion se jouent dans les espaces participatifs avant le moment de la décision. Le parcours réalisé ici permet d'identifier deux inégalités qui sont négligées par les analyses classiques de la participation :

⁷ BERGER M. et CHARLES J., « Persona non grata. Au seuil de la participation », dans *Participations*, 9/2, 2014.

⁸ Sur ces questions, traitées à une toute autre échelle, lire J. STAVO-DEBAUGE, *Le loup dans la bergerie. Le fondamentalisme chrétien à l'assaut de l'espace public*, Lausanne, Labor et Fides, 2012.



- I. Les personnes qui sont préalablement disposées à intervenir dans les formes attendues ont bien plus de chances de peser sur la décision finale que celles qui ne parviennent pas à se plier à ces exigences de mise en forme. Autrement dit, ceux qui peuvent et qui savent comment passer par la fenêtre ont plus de chance de parvenir à rentrer dans la pièce que ceux qui ne le savent ou ne le peuvent pas.
- II. Une autre inégalité apparaît entre ceux qui, dès leur entrée dans la participation, ont le désir d'y prendre part et ceux qui n'en ont que faire, qui s'en fichent, qui n'en voient pas l'intérêt, qui n'y trouvent aucun plaisir ou qui ne sont pas convaincus qu'il s'agit là d'un bien à réaliser. Autrement dit, seuls ceux qui veulent ou doivent passer par la fenêtre ont des chances d'y parvenir.

Dès lors, se faire entendre dans ces espaces participatifs nécessite non seulement de *savoir* et *pouvoir* participer, mais aussi de *vouloir* ou *devoir* le faire⁹. Avec cette grille de lecture en tête, on réalise rapidement que certaines « épreuves » de la participation donnent lieu à des chocs particulièrement difficiles à « encaisser »¹⁰ par les personnes qui s'y impliquent. Alors que la participation est généralement présentée comme une modalité d'apaisement du doute et de résolution de problèmes, elle peut parfois elle-même en être la source. Autrement dit, la participation peut induire quelques « coûts » que doivent supporter les participants désireux de se faire entendre et elle peut aussi leur porter quelques « coups » quand ils sont « recadrés », par les animateurs ou d'autres participants, pour des raisons parfois bien légitimes.

POUR QUOI ET À QUOI PARTICIPE-T-ON ?

Alors que la participation prétend se rapprocher des personnes pour prendre en considération ce qui leur importe, on a vu jusqu'ici comment elle impose de transformer ce qui tient à cœur au participant pour le rendre compatible avec ce que prévoit le dispositif en question. Dès lors, si on participe toujours à quelque chose et que la participation fait bien quelque chose, cette chose n'a parfois aucune valeur aux yeux des participants. Ils sont, par exemple, invités à prendre part à des discussions interminables, à coller des gommettes sur des cartes et des tableaux, à parler de leurs rêves, à choisir des images, à remplir des fiches... alors qu'ils espéraient participer autrement mais aussi participer à autre chose : résoudre d'autres problèmes pratiques, apaiser d'autres troubles, contribuer à quelque chose de plus ambitieux. Bref, la participation qui est permise est bien souvent très cadrée et très éloignée de ce qui importe véritablement aux participants.

Or, à nos yeux, c'est justement autour de la possibilité d'expression de voix différentes de celles qu'on a l'habitude d'entendre dans l'espace public que réside le potentiel de la participation comme contribution à la *démocratisation de la démocratie*¹¹. On rejoint par là Jacques Rancière, pour qui « *l'activité politique est celle qui déplace un corps d'un lieu qui lui était assigné [...] ; elle fait voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu, fait entendre un discours là où seul le bruit avait son lieu, fait entendre comme discours ce qui n'était entendu que comme bruit* »¹². Pour revenir aux catégories proposées ci-dessus, une participation démocratique devrait (entre autres) modifier les lignes de fractures entre les personnes concernées, rassemblées et contributrices.

⁹ GENARD J.-L., « De la capacité, de la compétence, de l'empowerment, repenser l'anthropologie de la participation », dans *Politique et Sociétés*, 2013, vol. 32, n° 1, p. 43-62.

¹⁰ STAVO-DEBAUGE J., « Des "événements" difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », in Cefai D., Terzi C., *L'expérience des problèmes publics*, Editions de l'EHESS, Paris.

¹¹ Voir à ce sujet la réflexion sur la possible contribution des entreprises sociales à la démocratisation de l'économie : SAW-B, *Démocratisons l'économie. Pratiques et utopies*, étude SAW-B, 2013, disponible sur www.saw-b.be.

¹² RANCIÈRE J., *La Méésentente*, Paris, Galilée, 1995, p. 53

Nous ne pouvons donc pas nous arrêter au constat d'inégalités dans la participation posé ci-dessus, que celles-ci soient antérieures à la dynamique participative ou produites par et dans le cours de celle-ci. L'horizon démocratique requiert en effet de réaliser le principe d'égalité. Nous devons de lui accorder un véritable crédit. Non pas simplement pour le scander mais aussi et surtout pour le mettre en pratique, pour brouiller les lignes de démarcation établies prétendument une fois pour toutes.

Le défi d'une participation démocratique est de parvenir à rendre compte, pour ensuite prendre en compte, les voix qui sont négligées par ces instances classiques du débat public. Mais si elle se cantonne à formuler des contributions que peuvent déjà proposer ceux qui prennent la parole dans l'espace public, quelle est la plus-value de la participation ?

Pour citer cette analyse : Julien CHARLES et Quentin MORTIER, « Des pratiques participatives à la démocratie », Analyse CESEP, 2016.

Mots-clés : pratiques participatives, démocratie, émancipation, égalité, échange et analyse collective de pratiques

LES ANALYSES DE SAW-B



Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.

Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses. Contactez-nous : info@saw-b.be



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Nous cherchons à faire mouvement pour l'alternative économique et sociale.

Nos actions : défendre et représenter l'économie sociale ; soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ; susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires.

SAW-B est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be.

